



À Romans-sur-Isère : la réussite éducative « pour tous »

Philippe Pourtier, coordonnateur du Dispositif de réussite éducative (DRE) de Romans-sur-Isère décrit la manière dont a été conçue la définition du profil des enfants susceptibles d'être pris en charge par le DRE et comment, dès lors, se fonde l'action éducative sur le territoire.

LA DÉFINITION des objectifs doit précéder la définition des publics, quant à l'action. Dans la loi dite « de cohésion sociale », la définition des publics éclipse la construction des objectifs puisqu'un seul apparaît, l'objectif « d'accompagnement ». Cette définition a un double aspect : le titre du chapitre fait référence à la difficulté¹ des élèves, le corps de l'article 128 fait référence aux territoires d'habitation et à la scolarisation en Réseau d'éducation prioritaire (Rep)². Difficulté de l'élève et insertion dans un habitat que zonent la politique de la Ville et celle de l'éducation prioritaire : cette combinaison reprenait à Romans celle analysée dans le Groupe de Travail du Rep³.

HISTORIQUE, PARTENARIAT ET DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DES NIVEAUX D'ACTION

Au cours du dialogue entre l'équipe chargée du montage du projet DRE et le Groupe de travail du Rep, élargi pour l'occasion, il s'est agi de clarifier d'abord la nature de nos objectifs en partant de trois sources : les « conclusions » antérieures du Groupe de travail du Rep ; le travail de diagnostic⁴ réalisé dans le cadre du PEEJ⁵ lui-même (Projet éducatif pour l'enfance et la jeunesse, déclinaison romanaise du PEL) ; des réunions de travail menées au cours du premier semestre 2005 avec les professionnels de la communauté éducative élargie. Nous sommes parvenus aux conclusions suivantes : **nos visées sont d'acculturation et d'étayage individuel** au sens d'un travail essentiellement centré sur le soutien à l'individu, à sa réassurance via une démarche de médiation. Elles ne sauraient être de soins ou de sanctions, puisque d'autres institutions ont le devoir d'assurer ces missions. Elles ne sauraient non plus être d'apprentissage puisque l'apprentissage appartient en propre à l'école dans le cadre républicain. Il demeure que ce travail d'acculturation et d'étayage ne peut être sans conséquences sur la socialisation (les apprentissages scolaires n'étant rien de plus qu'un des éléments, très discriminants dans le contexte français, de la socialisation). Les travaux princeps de Pierre Bourdieu et de Basil Bernstein nous en donnent depuis un demi-siècle l'explication ; le fonctionnement réel de la société française nous en donne une démonstration quotidienne.

D'où la **tripartition du dispositif** : **niveau I** : étayage individualisé questionnant les interactions individuelles ; **niveau II** : acculturation pour les enfants de 2 à 16 ans et leurs familles (axes de travail principaux : appui à la socialisation maternelle, appui à l'acquisition du lire/écrire, appui à l'entrée au collège, appui à l'élaboration identitaire et à l'orientation, appui pour tous les âges en matière de pratiques sociale, sportive et culturelle) ; **niveau III** : analyse des politiques de droit commun en direction des publics DRE pour favoriser le lien entre les deux niveaux précédents et les objectifs des actions de droit commun.

UN DISPOSITIF POUR TOUS ?

En conséquence, comment définir les publics accueillis dans le cadre du DRE de la Ville de Romans ? Il est hors de question de s'engager dans une tentative nosographique. Les concepts de fragilité et de difficulté sont certes éclairants, mais ils dissimulent mal leur vide, puisqu'ils ne se réfèrent à nulle discipline sérieuse de caractérisation et de description de l'humain. Aussi avons nous prolongé l'habitude prise au sein du groupe de travail du Rep. De travailler d'abord à partir d'une évidence : tous les enfants scolarisés dans le Rep appartiennent au prolétariat, leurs parents n'ont pas fait d'études (ou très peu) et ne détiennent donc rien qui pourrait être qualifié de capital symbolique, dans une perspective scolaire et académique. Cette analyse sociologique simple permet de montrer **l'unité profonde de notre public** et d'en tirer les conséquences. Travailler pour tous les enfants du Rep de Romans qui sont près de 2000, en refusant seulement les prises en charge pour ceux qui ont besoin de beaucoup plus, ceux qu'un accompagnement ne saurait en rien aider (ceux-ci sont peu nombreux : en se fondant sur les données épidémiologiques normales, on ne peut imaginer un taux supérieur à 5 % dans cette population très fragile). La seule vraie limite que nous rencontrons est celle des moyens : ceux-ci nous obligent à ne prendre en charge qu'une partie de ceux qui en ont besoin. Or, il n'est pas possible de dégager des priorités fondées : en effet cela reviendrait à prendre en charge les enfants qui rencontrent les difficultés les plus importantes et qui auraient donc besoin d'une intervention de droit commun. Nous remarquons d'ailleurs que la plupart des sollicitations institutionnelles concernent des enfants et des familles pour lesquels « on ne sait plus quoi faire ». Ces cas, analysés dans une des instances de veille du territoire, apparaissent bien vite comme des cas appelant à une intervention de droit commun

– placement, hospitalisation, suivi par un professionnel de santé mentale, etc. – intervention qui, pour des raisons diverses, tarde à se réaliser ou ne se réalise pas. Nous sommes loin d'un besoin limité à un processus d'acculturation doublé d'un étayage. Les responsables politiques refusent que nous fassions à la place d'institutions souvent privées de moyens. Ici l'éthique politique rencontre la cohérence technique, le respect des partenaires et le cadre philosophique de la politique de la Ville.

L'ADAPTATION DES MOYENS AU PROFIL DES ENFANTS

Pour lors, à titre d'expérience, plus de 500 enfants et leurs familles sont concernés par les dispositifs de niveau II. Ces dispositifs, au nombre d'une dizaine, permettent des accueils collectifs à des coûts très faibles (une moyenne inférieure à 5 €/heure/enfant). Sont concernés les enfants désignés par les équipes enseignantes et dont les familles sont volontaires pour s'engager dans l'action. Un dossier unique permet aux équipes de faire le lien entre leurs observations et les propositions « d'acculturation ». Des difficultés : la gestion du nombre d'inscrits à chaque début d'année, l'implication horaire très importante des équipes enseignantes, la nécessité d'un vrai dialogue préalable avec les familles, la nécessité de valider tous les dossiers en commission DRE pour éviter la confusion avec de la consommation d'activités. Le niveau I concerne vingt enfants et leurs familles que suivent une dizaine de référents dédiés. Cette expérience d'étayage individuel du couple enfant-famille mobilise d'importants moyens : **cooptation systématique des référents par la famille et les professionnels**, réunions d'équipe éducative pour organiser la mise en place du projet et sa validation, séjours de rupture éducative, suivi du dispositif par un psychologue, réunions régulières de cadrage avec les enseignants, leurs hiérarchies... Ces vingt enfants présentent des profils très divers : enfants en instance de placement, enfants en difficulté scolaire, enfants timides...

Nos actions répondent à un besoin général, identifié depuis longtemps, qui appelle une unité de réponse. L'approche individuelle de niveau I permet de construire enfin des parcours fondés sur la relation. Reste l'évaluation : les processus questionnés évoluent à très long terme et ne sauraient se fondre dans le moule annuel du budget ! ■

Philippe POURTIER

1. « Chapitre II : Accompagnement des élèves en difficulté », Loi 2005-132 du 18 janvier 2005, p. 43.

2. « Les dispositifs de réussite éducative s'adressent prioritairement aux enfants situés en zone urbaine sensible, ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire. », Loi 2005-132 du 18 janvier 2005, p. 43.

3. Dans le quartier de la Monnaie, le Groupe de travail du REP réunit depuis plusieurs années les professionnels de la communauté éducative à l'initiative du coordonnateur Rep, directeur d'une des écoles primaires du quartier. Ce groupe œuvre avec l'appui du CREFEI Drôme Ardèche.

4. Diagnostic réalisé par M. J.-L. MORINEAUX - décembre 2004.

5. Protocole politique adopté par le Conseil Municipal en mai 2005.